|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | EUROPEAN COMMISSION |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | INTPA — Délégation de l’UE en Zambie et au COMESA |
| Numéro de poste dans sysper: | 242607 |
| Personne de contact:  Démarrage prévisionnel:  Durée initiale:  Lieu d’affectation: | Claudio BACIGALUPI  troisième trimestre 2024  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Lusaka, Zambie |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert à:    ainsi que  les pays de l’AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  les pays tiers suivants: ....  les organisations intergouvernementales suivantes: ... | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2024 |

Présentation de l’entité (Nous sommes)

La délégation de l’Union européenne en Zambie fait partie du Service extérieur de l’Union européenne et est l’une des 140 délégations dans le monde. La délégation a le statut de mission diplomatique et représente officiellement l’Union européenne auprès de la République de Zambie et du Marché commun d’Afrique orientale et australe (COMESA).

La délégation a été ouverte en 1975, à la suite de la signature par la Zambie de la première convention de Lomé. Depuis lors, grâce aux quatre conventions de Lomé ultérieures et à l’actuel [accord de partenariat de Cotonou](http://eeas.europa.eu/delegations/zambia/326/consolidated-text-of-the-cotonou-agreement), les États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l’Union européenne ont établi un partenariat très dynamique et global.

Dans un premier temps, le rôle de la délégation était principalement de mettre en œuvre des activités de coopération au développement, en étroite coopération avec, respectivement, le gouvernement zambie et le secrétariat du COMESA. Au fil des ans, le mandat de la délégation de l’Union européenne s’est progressivement élargi et, aujourd’hui, les principales responsabilités de la délégation peuvent être résumées comme suit:

* Assure la représentation de l’Union européenne auprès de la République de Zambie et du COMESA.
* Assure le suivi des relations bilatérales dans les domaines de la coopération politique, économique, commerciale et au développement.
* Assure le suivi des politiques de l’UE dans tous les secteurs.
* Promeut et défend les valeurs et les intérêts de l’UE.
* Collaborer étroitement avec les ambassades des États membres de l’UE et se coordonner dans les domaines de compétence de l’UE.
* Effectue des démarches dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.
* Rend compte au siège de toutes les questions présentant un intérêt pour les politiques de l’UE.
* Exerce des activités de presse et de diplomatie publique dans le cadre de l’ensemble des activités susmentionnées.
* Assure la programmation pluriannuelle de l’aide au développement et la gestion des programmes et projets de développement.

La délégation, qui travaille en étroite collaboration avec les ambassades des États membres en Zambie et les États membres représentés en dehors de la Zambie, est pleinement associée au dialogue politique avec la Zambie et participe également à la coordination avec les partenaires internationaux représentés en Zambie par l’intermédiaire du groupe des partenaires de coopération, entre autres mécanismes de coordination.

En outre, la délégation joue un rôle important dans l’intégration économique régionale et les questions commerciales, tant au niveau bilatéral qu’au niveau régional, dans le cadre de ses travaux conjoints avec le secrétariat du COMESA.

Présentation du poste (Nous proposons)

Sous la supervision du chef de délégation et du chef de la coopération, contribuer à la mise en œuvre du protocole d’accord sur les matières premières critiques signé entre l’UE et le gouvernement de la Zambie en octobre 2023. Les tâches comprennent, sans s’y limiter, le dialogue politique et la coordination, ainsi que l’identification, la formulation, le financement, la gestion, le suivi et l’évaluation des programmes et actions financés par l’UE dans le secteur des minéraux. L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il aurait été amené à traiter dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé l’entrée à la Commission ou sur des dossiers directement liés. En aucun cas, il ne représentera la Commission afin de prendre des engagements financiers ou autres, ou négocier au nom de la Commission.

Profil du titulaire (Nous recherchons)

Nous recherchons un candidat spécialisé qui devra apporter son expertise dans différents secteurs tels que l’ingénierie, les sciences de l’environnement, l’exploitation minière, la science des matériaux et la politique gouvernementale.

Il devra faire la preuve de connaissances en sciences de l’environnement, de compétences en matière de recherche, d’analyse de données et de compréhension de la réglementation; disposer également de capacités en matière de principes d’ingénierie, de géologie, de gestion de projets, de réglementation en matière de sécurité, d’élaboration et de mise en œuvre de politiques liées à l’exploitation minière, à l’utilisation et au recyclage des matières premières critiques.

Critères d’éligibilité

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants à **la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Travaille chez: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); à titre exceptionnel et à la suite d’une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des demandes lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions de détachement

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis (e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne en poste dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015]](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé (e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE ou par le (s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu (s).** Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, français ou allemand en utilisant le **format de CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[[1]](#footnote-1). Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)